

Le tortionnaire d'Ogy CONDAMNÉ

▶ Lé marchand de bêtes Pascal Delcourt pourra néanmoins continuer ses activités

▶ La pilule est amère pour l'ASBL Animaux en péril. Lundi, le tribunal correctionnel de Tournai n'a pas interdit à Pascal Delcourt, le tortionnaire d'Ogy, d'exercer son activité de marchand de bêtes. Celui-ci est condamné à 16 mois de prison et à une amende de 1375 euros, avec sursis pour les deux peines. "C'est un coup dans l'eau car la prévention de faux découle de l'infraction au bien-être animal", raconte Marie Laurence Hamaide, directrice de l'ASBL, laquelle recevra 1 euro à titre de dommages et intérêts.

passage la pression médiatique exercée dans ce dossier par Animaux en péril. "Cette ASBL reçoit des animaux pour les soigner. Si on avait laissé plus de temps à mon client, il aurait agi de la même manière car on lui a fourni des animaux malades", explique l'avocat.

EN 2009, CE SONT une cinquantaine d'ovins et de caprins malades et maigres qui avaient été découverts dans une prairie, autour du cadavre d'une brebis.

"Notre but était qu'il ne puisse pas recommencer"

LE TRIBUNAL N'A DONC pas pris en compte l'article 40 de la loi du 14 août 1986 sur le bien-être animal, jugeant cette sanction accessoire à la prévention de faux. "Nous aurions préféré une peine plus importante dans le cadre de la loi sur le bien-être animal", ajoute la directrice. "Notre but était qu'il ne puisse pas recommencer mais le tribunal ne l'a pas entendu ainsi", maugrée M^e Dapsens, avocat de l'ASBL Animaux en péril qui espère un appel du parquet.

M^e Gérard Rivière, avocat de M. Delcourt, dit qu'il ne s'attendait pas à ce que le tribunal retienne l'article 40 de la loi sur le bien-être animal, regrettant au

En janvier 2011, c'étaient 25 chevaux crasseux, malades, et mangés par les vers qui étaient découverts chez lui. Deux mois plus tard, le commerçant détenait une centaine de chevaux entassés dans des box et qui devaient manger la maigre nourriture souvent pourrie, à même le sol, sur leur crottin.

Une fois de plus, Pascal Delcourt avait fait fi des remarques des vétérinaires de l'Afscsa et du SPF Santé publique, faute de temps selon son avocat.

Cédric Ketelair



▶ En janvier 2011, 25 chevaux crasseux, malades, et mangés par les vers avaient été découverts chez l'éleveur. © DR